

Le journal de la section UNSA Provence à consommer sans modération !



Sommaire

Page1 : Edito : Foutage de G...

Page2 : Cotisations ça grimpe !

Page 2 : CTDI et GT PUC.

Page 3 : CTDI et GT PUC (suite)

Page 4 : Les bonimenteurs.

Page 5 : Les valeurs de l'UNSA.

Page 5 : Cotisations 2017.

Page 6 : O Tempora ô mores !

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Faites donc ce que vous voulez - Mais soyez d'abord de ceux qui peuvent vouloir !

(Friedrich Nietzsche)

Edito: Foutage de G...

L'année nouvelle est maintenant bien entamée, elle nous a amené son lot de turpitudes habituel sous forme de hausses en tous genres.



Taille • Dîme • Gabelle
Citoyenne & Festive

Nous avons terminé l'année 2016 par une transformation de primes, où nous vous avons démontré que le ministre des finances nous prenait pour des billes, au vocable d'une régularisation de l'IMT, et allait amputer (certes légèrement mais amputer quand même) notre pouvoir d'achat en 2017.

En termes de prélèvements obligatoires, et non pas uniquement d'impôts directs (essentiellement impôt sur le revenu), il en est de même.

On claironne que celui-ci va baisser, mais rassurez-vous pas pour tous puisqu'il suffit de gagner en gros 1600€ imposables par mois pour ne bénéficier de rien ! Donc l'immense majorité d'entre vous

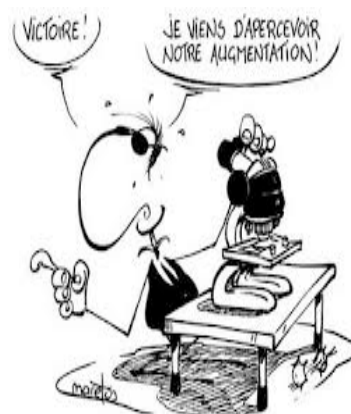
Mais on se garde bien de quelconque cocorico quand on augmente ce qui touche le plus grand nombre :

-le Gazole de 4cts d'€,

-le gaz de 5%,

-le timbre poste de 6,3%. (là on apprend avec humour et très officiellement que : La hausse des tarifs du courrier a pour objectif d'assurer la pérennité du service universel dans un contexte de baisse des volumes du courrier). En gros vous sponsorisez les échanges internet !

Alors que vous êtes siphonnés de 0,35% de cotisation retraite supplémentaires depuis le 1^{er} janvier ! (voir article spécifique), le smic prend 0,9% en tout et pour tout, pendant que nos salaires prendront 0,6 % en février pour solde de tout compte.



Cotisations retraite : ça grimpe !

Pour rappel, le taux de cotisation retraite évolue chaque 1^{er} janvier selon le tableau ci-après.

2014	9,14%
2015	9,54%
2016	9,94%
2017	10,29%
2018	10,56%
2019	10,83%
2020	11,10%

La loi de 2010 prévoit un alignement progressif des cotisations salariales des fonctionnaires sur celles du privé. A cela s'est ajoutée la loi de 2014 qui prévoit une hausse, étalée sur plusieurs années, des cotisations de tous les salariés tant dans le privé que dans le public de 0,30%.

Décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 publié au JO du 19 décembre

Conséquence : la baisse du salaire net au 1/1/2017

En clair, vos salaires n'auront augmenté que de 0,25% en février prochain.

Rendez-vous sur BFM, ITélé, TF1, A/2 et consorts le 1^{er} février pour le « cocorico » gouvernemental sur nos 0,6%.

[illegible]

CTDI et GT PUC : mieux que si c'était pis !

Le DI avait convoqué un CTDI le 5 janvier dernier, au menu :

- La fusion des unités SU du Port de Marseille
- La centralisation des services Tabac à Provence
- La modification et le rattachement d'unités de ciblage en Corse.
- Des infos sur la fermeture de la RL de Cairanne et la création d'un PUD à Cannes.

Ce CTDI a donné lieu à des votes défavorables unanimes sur les tabacs et le Port de Marseille, il a donc été reconvoqué réglementairement le 12 puis le 20 janvier 2017.

En résumé, il faut noter une évolution certaine de ces dossiers par rapport aux délirants projets de l'ancienne gouvernance :

- **Effectifs supplémentaires au port de Marseille.**
- **Services Tabac du 05 et du 06** qui restent autonomes.
- **RI de Cairanne** maintenue au moins jusqu'en 2018.
- Et très important : **maintien du service douanier Cannois.**

Le combat intersyndical (CGT, USDFO, Solidaires, UNSA) n'aura donc pas été vain et montre que rien n'est jamais perdu.

Fumeux !

Au demeurant les services Tabac du 84 et 83 sont euthanasiés et le PSD est sur ce plan donc mis en vigueur. Cela justifie l'opposition farouche des représentants UNSA appuyée par les interventions des représentants de la profession des débitants.

Le service tabac du 83 sera fermé au 1/09/2017.

Le service du 84 le sera lui au 31/12/2017.



A noter également qu'à l'origine les PAE de 2013, 2014 prévoyaient 7 agents pour gérer l'ensemble des débitants de tabacs de l'interrégion à Aix et que la décision du CT est à 10 agents (8 actuellement), sans l'arrivée de la charge de travail du 05 et du 06, mais avec les contrôles de la garantie à gérer en plus.

Pour l'UNSA cette restructuration présente deux inconvénients majeurs : un éloignement du service gestionnaire pour des débitants parfois situés à plusieurs centaines de kilomètres, ce qui induit inévitablement à une perte d'efficacité des contrôles du secteur Tabac.

Un mariage pour une lune de miel ?



La fusion des brigades du port sera effective au 01/04/2017, la nouvelle BSE de Marseille Port sera composée de 64 agents dont les 6 équipes cynophiles : 1A+, 2A, 24 B, 37 C. A l'origine le chiffre le plus couramment « proposé » était de 56 agents...

Il est clair que cette fusion n'est justifiée que par la gestion de la pénurie créée par les réductions d'emplois antérieures dans les deux unités actuelles. Ce rappel historique conduit déjà à notre opposition à cette fusion.

Il faut ajouter que rien de fondamental sur un meilleur exercice des missions bien au contraire, n'est prouvé !

Sur ces deux points, le 20 janvier, le projet du premier CT était reproposé à l'identique et a donc généré un vote contre de l'UNSA une nouvelle fois !

Une bague de fiançailles et plus si affinités !

La création envisagée d'un « PUD », pôle unique douanier à Cannes conduit à la mise en place d'une unité CO/SU gérée autant que telle pour exercer des missions sur la fiscalité sur le luxe et la LCF. Si elle génère une diminution à terme des effectifs des deux unités (objectif non avoué) elle permet cependant de maintenir la Douane à Cannes, alors que les PAE antérieurs avaient rayé la douane de la carte sur cette ville!



Une naissance à terme ?

A la demande des organisations syndicales un GT sur le PUC phase 2 des bureaux de Marseille Port et Fos Port St Louis a été réuni par le DR de Marseille le 19 janvier.

Il s'agit essentiellement de confier à un seul service dans chaque unité, le pilotage des contrôles du fret maritime.

La principale nouveauté est la création d'une cellule de régulation des contrôles qui serait chargée d'organiser les contrôles entre les différentes unités existantes, à savoir : PEC contrôle, service ex-ante, supervision, service ex-post 1.

A l'origine le projet PUC prévoyait une cellule de contrôle polyvalente englobant ces différentes unités. Le projet actuel, dont l'efficacité reste à démontrer permet le maintien des compétences de chaque unité.

Le PUC phase 2 reste en suspens à Marseille ! En cause, les problèmes immobiliers au bureau de Marseille Port.





Services Tabac : Les Bonimenteurs

Le 15 novembre 2016 le sous-ministre Eckert signait avec Pascal Montredon président des buralistes, un protocole d'accord de modernisation du réseau des buralistes 2017/2021. Ça ne vous rappelle rien ?

En parallèle le PSD « modernise » le réseau des bureaux de douane !

En clair : même cause mêmes effets !

Le retour des préposés !

Le grade de préposé disparu de la douane il y a plus de trente ans, est de retour ; on lit un passage ainsi rédigé : « le buraliste en tant que préposé de l'administration »...», Les buralistes s'engagent aux cotés de la douane dans la lutte, etc.

Par contre des éléments essentiels sur les modifications relationnelles fondamentales entre ces « préposés », et l'administration, le document ministériel ne pipe mot !

Le silence complet sur le PSD

Au delà des dispositions plus ou moins favorables aux buralistes, qui peu ou prou sont des « employés » de la DGDDI, que nous ne commenterons pas, il faut attentivement chercher pour trouver dans ce document les conséquences qu'aura la mise en musique du PSD vis à vis des buralistes.

Nulle part un mot sur l'éloignement conséquent entre buralistes et leurs services de rattachement dû au PSD et la fermeture des services départementaux.

Nulle part un mot sur une modernisation véritable des réglementations permettant de gérer cet éloignement.

Nulle part un mot sur une modernisation informatique permettant de compenser l'éloignement conséquent entre partenaires.

Et pourtant de dizaines de kilomètres d'éloignement on va passer à la notion de centaines de kilomètres !!!

Théodule n'est pas loin !

Par contre, comme souvent dans notre beau pays, on va noyer le poisson en créant des trucs, machins, bidules pour amuser la galerie.

Ainsi, comme toujours on vend de la poudre aux yeux et on bonimentera dans des comités de pilotages institués au niveaux DR « pour un meilleur accompagnement » comme ose l'écrire le ministre !

En fait, dans les provinces le bon sens prévaut et les responsables syndicaux des buralistes dénoncent le transfert des services tabacs départementaux ; mais comme notre chère Hélène passe en force et que ses relais locaux (DI) ont obligation d'obéir et d'avoir le doigt sur la couture du pantalon, les services sont transférés.

Vous trouverez en compte-rendu de CTDI les déclinaisons locales de cette réforme néfaste pour les débitants, pour les douaniers et surtout pour la lutte contre la contrebande, puisque de contrôles on ne parlera pratiquement plus à l'avenir...

Les valeurs de l'UNSA :

Créée en 1993, l'UNSA est une organisation réformatrice, indépendante de tout pouvoir, qui prône un syndicalisme de progrès social, œuvre pour le respect des libertés démocratiques et refuse toute forme de racisme et de discrimination. **L'UNSA privilégie le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son action syndicale sans pour autant négliger le rapport de force nécessaire à cet objectif.**

L'UNSA s'attache également à ne pas constituer de groupements corporatistes mais croit, au contraire, à la solidarité interprofessionnelle entre les salariés. Cela lui a notamment permis de se développer dans de très nombreux secteurs de la fonction publique et d'obtenir une forte représentativité : **l'UNSA est la troisième organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat**, après FO et la FSU. (source DGAFP, 12-2014)

En douane depuis 2001, l'UNSA Douanes porte un regard moderne sur l'action syndicale car elle n'a pas à supporter des positions dogmatiques imposées par sa « centrale ». Nous devons garder à l'esprit la charte commune qui nous relie à notre fédération mais nous gardons toute capacité à agir dans l'intérêt majeur des douaniers. L'UNSA Douanes pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et constructif, proche des préoccupations quotidiennes des agents et prompt à défendre leurs intérêts.

L'UNSA Douanes défend l'ensemble de la communauté douanière et milite pour une douane forte et unie. La tâche est ardue car dans un ministère où l'activité en bureau est prédominante, il est nécessaire de bien sensibiliser les décideurs politiques au caractère spécifique des missions de la douane et en particulier de la branche Surveillance.

L'UNSA est attachée à l'autonomie de ses syndicats. Il n'existe pas de règle uniforme pour fixer le taux des cotisations ; les syndicats définissent démocratiquement leurs propres montants. **Les cotisations de l'UNSA Douanes ne sont pas élevées, car elles servent à financer un nombre limité de structures.**

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées. Notre barème 2017 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour un service efficace.

COTISATIONS ANNUELLES 2017			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani	27	9	0€75
AC 2ème classe	64	21	1€75
AC 1ère classe	69	23	1€91
ACP2 et 1	84	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

O tempora O mores!

La France sous le feu terroriste, l'Europe dans une impasse ou presque, le monde dans des soubresauts opposant Nord et Sud et pendant ce temps une haute fonctionnaire gère son égo!



Vincent Thomazo Secrétaire Général de l'UNSA DOUANES a fait l'objet d'une plainte en diffamation de la part de la Directrice Générale des Douanes, Hélène Crocquevieille le visant personnellement en tant que fonctionnaire et non pas en tant que syndicaliste.

On pourrait croire que celle-ci a manqué de jugeote en "oubliant" que Vincent, quand il écrit des textes pour l'UNSA DOUANES, certes sans donner dans la dentelle, rédige ses qualités en tant que secrétaire général de l'UNSA DOUANES et non comme "agent Thomazo Vincent CP de 8^{me} échelon de la fonction publique d'Etat".

C'est sans doute méconnaître la rouerie qu'il faut déceler dans la forme; en s'attaquant à l'agent plutôt qu'au représentant syndical, la plaignante pense s'exonérer de tout compte à rendre à son administration et à son ministre de tutelle. Qui peuvent ainsi jouer les Ponce Pilate en laissant deux fonctionnaires "s'étriper" s'qualité sans que leur responsabilité soit le moins du monde engagée!

Cela fait quelques années que les syndicalistes de l'administration des douanes sont les victimes d'un mépris certain de la part de leurs dirigeants parce qu'il ont le grand tort de ne pas se laisser faire et de mener un combat qui fêtera bientôt son quatrième anniversaire.

La patronne vient de franchir une étape supplémentaire dans la dégradation continue du dialogue social dans son administration. Il est vrai qu'au niveau ministériel ce n'est guère plus reluisant!

Nous ne pouvons accepter que notre expression syndicale soit limitée par ce type de pressions. Cette plainte nous paraît incompréhensible et témoigne plus d'une grande fébrilité que du sang froid attendu d'un haut fonctionnaire.

En tout état de cause c'est le syndicalisme UNSA qui se sent visé au travers de Vincent et tous, sommes solidaires derrière lui. Car l'ami Guy Béart avait bien raison de stigmatiser "le premier qui dit la vérité, comme devant être exécuté".

Gageons que la Directrice Générale des douanes ferait mieux de ne pas prendre le poète au pied de la lettre et comprendre le sens de la chanson!

La justice de notre pays a en ce moment d'autres chats à fouetter que d'aider les puissants à flatter leur égotisme Stendhalien. Plaise au procureur de la république de classer cette plainte sans suite et de lui donner la destination qu'elle mérite.

Vincent est désormais convoqué chez le juge d'instruction pour une mise en examen, il a fait appel aux dons pour l'aider à assumer sa défense; car il y a un « léger » écart entre les revenus d'une directrice générale et ceux d'un contrôleur Principal !

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.26. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille